



Hémicycle du Conseil de l'Europe © CoE

15 avril 2025

Temps forts de la partie de session de printemps 2025 de l'APCE

La deuxième partie de la session 2025 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe s'est tenue à Strasbourg du 7 au 11 avril 2025. La session a été marquée par des débats d'urgence qui portaient sur les thèmes suivants : la situation de la démocratie et des droits humains en Türkiye, la guerre d'agression russe en Ukraine, le projet de Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de l'environnement par le droit pénal et la situation en Géorgie.

Thèmes

1. Temps forts de la deuxième partie de session | 2
2. Interventions des membres de la DCE | 3
3. Discours devant l'Assemblée parlementaire | 4
4. Élections de juges à la Cour européenne des droits de l'homme | 4
5. Évènements spéciaux | 5

1. Temps forts de la deuxième partie de session

Débats d'urgence

Lors de cette session, de manière exceptionnelle, quatre sujets ont chacun fait l'objet d'un débat d'urgence. L'Assemblée a ainsi débattu de la situation de la démocratie et des droits humains en Türkiye, de la guerre d'agression russe en Ukraine, du projet de Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de l'environnement par le droit pénal et de la situation en Géorgie.

Le [premier débat d'urgence](#) avait pour sujet la récente arrestation du maire d'Istanbul. Celle-ci a provoqué de nombreuses manifestations pacifiques en Türkiye, que les autorités turques ont réprimées par des arrestations et des détentions injustifiées de manifestantes et manifestants. Condamnant fermement la réaction des autorités turques et jugeant la situation préoccupante, l'Assemblée a rappelé ses résolutions précédentes concernant la Türkiye, la [Résolution 2459 \(2022\)](#) et la [Résolution 2518 \(2023\)](#), et a insisté sur le fait que le pays, en tant qu'État membre du Conseil de l'Europe, est tenu de défendre et de promouvoir les valeurs démocratiques. Elle a adopté la [résolution](#) proposée par la Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe, considérant que la situation actuelle contrevient à l'État de droit, principe que la Türkiye s'est engagée à défendre en adhérant au Conseil de l'Europe. L'Assemblée demande ainsi la libération immédiate du maire d'Istanbul, l'abandon des charges infondées retenues contre lui et l'abrogation de la décision de l'Université d'Istanbul d'annuler son diplôme universitaire.

Le deuxième débat d'urgence a porté sur la guerre d'agression russe contre l'Ukraine, plus particulièrement sur la nécessité d'établir les responsabilités et d'empêcher l'impunité. En 2022, l'Assemblée avait proposé la mise en place d'un [tribunal spécial](#) pour le crime d'agression contre l'Ukraine. De nombreux gouvernements soutiennent ce projet, encore en phase de création. Dans le [rapport](#) préparé pour le débat d'urgence, l'Assemblée appelle le secrétaire général et le gouvernement ukrainien à conclure l'accord bilatéral pour la création du tribunal spécial, une fois que les procédures internes nécessaires auront été achevées, notamment l'autorisation nécessaire et rapide du Comité des Ministres. L'Assemblée a ensuite adopté la [Résolution 2598](#), qui souligne que la guerre constitue une violation des principes fondamentaux du droit international et qui vise à amener la Fédération de Russie à répondre de ses actes. Cette résolution fait suite à la [Résolution 2588 \(2025\)](#), adoptée lors de la première partie de session de 2025.

Fait peu courant, l'Assemblée a tenu deux débats d'urgence supplémentaires. Le troisième débat d'urgence avait pour thème le projet de nouvelle convention sur la protection de l'environnement par le droit pénal. Si le Conseil de l'Europe avait adopté, en 1998 déjà, la [Convention](#) sur la protection de l'environnement par le droit pénal, cette dernière n'est pas appliquée et ne permet pas de relever les défis actuels. Le [projet](#) proposé à l'Assemblée entend établir une base générale de droit pénal de l'environnement paneuropéen, fournissant un cadre global commun conformément à la nature transfrontalière du défi environnemental qu'il convient de relever. Inquiète de l'affaiblissement de la portée du mécanisme de suivi lors des négociations, l'Assemblée a souhaité [inscrire dans le projet](#) les infractions telles que la pêche illicite et l'exploitation illégale des forêts.

Le quatrième débat d'urgence a porté sur la situation en Géorgie et le suivi de la [Résolution 2585 \(2025\)](#), et a été l'occasion pour l'Assemblée de se pencher sur le statut de la délégation géorgienne au sein de l'APCE. En effet, en janvier dernier, la délégation géorgienne avait décidé de se retirer de l'Assemblée parlementaire lorsque cette dernière avait voté la ratification des pouvoirs de la délégation sous

réserve de conditions. Même si la délégation avait exprimé l'intention de maintenir un dialogue entre la Géorgie et le Conseil de l'Europe, le pays a vu sa démocratie se dégrader depuis et n'a pas mis en œuvre les exigences proposées par l'Assemblée. En adoptant la [Résolution 2600](#), l'Assemblée souhaite rétablir le dialogue et la coopération avec la Géorgie.

Débats d'actualité

Les quatre débats selon la procédure d'urgence n'ont pas été les seuls à l'ordre du jour. En effet, l'Assemblée parlementaire a également tenu deux débats d'actualité, sur les manifestations et rassemblements dans les Balkans occidentaux et en Europe centrale, ainsi que sur la situation liée au blocus humanitaire à Gaza.

Lors du premier débat d'actualité, qui portait sur les manifestations et rassemblements dans les Balkans occidentaux et en Europe centrale, le rapporteur a invité l'Assemblée à agir pour assurer la protection des manifestations pacifiques et à mener des enquêtes sur les abus. Les parlementaires ont ensuite débattu de la liberté de réunion et de l'impact de la jeunesse sur les changements démocratiques et sociétaux en cours.

Lors du second débat d'actualité, « Un appel urgent à mettre immédiatement fin au blocus humanitaire de Gaza et à rétablir le cessez-le-feu », l'Assemblée parlementaire a débattu de la situation dans la bande de Gaza. La question devait à l'origine faire l'objet d'un débat d'urgence, mais le bureau de l'Assemblée a préféré tenir un débat d'actualité, qui ne donne pas lieu à un vote. Sur ce sujet, le conseiller national [Alfred Heer](#) (UDC, ZH) a pris la parole pour demander à ce que le débat soit recentré sur la libération des otages. Le conseiller national [Pierre-Alain Fridez](#) (PS, JU) a quant à lui plaidé pour une solution à deux États et pour la libération de tous les otages.

2. Interventions des membres de la DCE

La conseillère nationale [Valérie Piller Carrard](#) (PS, FR) a pris la parole devant l'hémicycle au sujet du rapport « [Ingérence étrangère : une menace pour la sécurité démocratique en Europe](#) ». Elle a non seulement souligné l'importance de donner un signal fort contre l'ingérence extra-européenne et les dangers que celle-ci représente pour la sécurité démocratique, mais aussi signalé l'absence des États-Unis dans le rapport. À ses yeux, depuis l'investiture de Donald Trump en janvier 2025, le soutien d'Elon Musk à l'administration Trump lui prodigue un pouvoir inédit au travers des réseaux sociaux et constitue un nouveau type de menace d'ingérence étrangère.

Lors de la session, le conseiller national [Pierre-Alain Fridez](#) a présenté un [rapport](#) de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées intitulé « Mettre fin aux expulsions collectives de personnes étrangères ». Dans son rôle de rapporteur, il a souligné l'importance d'examen individuels, équitables et effectifs dans le cadre des processus et des décisions de politique migratoire, ainsi que celle d'un soutien aux pays du sud de l'Europe, autour de la Méditerranée, ainsi que des pays qui se trouvent sur les routes migratoires. Le groupe politique des Conservateurs européens, Patriotes & Affiliés (CEPA), motivé par des raisons politiques, a demandé au moyen d'une motion le renvoi du rapport en commission.

Cette motion a été rejetée par l'Assemblée parlementaire. L'Assemblée a ensuite adopté le rapport et la [résolution 2595](#) qu'il contient, mais a en revanche rejeté la recommandation adressée au Comité des Ministres, ce qui ne se produit que très rarement.

Dans le cadre du débat relatif à ce même rapport, la conseillère nationale [Sibel Arslan](#) (Les Vert-e-s, BS) a pris la parole devant l'Assemblée pour dénoncer les expulsions collectives, qui sont à ses yeux non seulement discutables sur le plan moral, mais surtout illégales. Elle a également souligné le devoir des États membres, en vertu des principes de l'État de droit, de garantir les droits humains des personnes migrantes. La conseillère nationale [Valérie Piller Carrard](#) s'est également exprimée pour souligner la situation difficile des enfants migrants, notamment ceux qui ont été séparés de leurs parents. Elle a fait part de ses inquiétudes quant à la divergence croissante entre le droit international et la pratique des États membres, particulièrement vis-à-vis des personnes mineures.

En 2017, l'Assemblée avait institué un Groupe d'enquête indépendant sur les allégations de corruption au sein de l'Assemblée parlementaire ([GIAC](#)). Elle a maintenant adopté la [Résolution 2596](#), qui vise à examiner régulièrement les cadres éthiques du groupe, afin de s'assurer qu'ils sont adaptés aux défis, attentes et normes actuels. Le conseiller national [Alfred Heer](#) s'est exprimé pour souligner l'importance de la lutte contre la corruption au sein de l'institution, rappelant les dommages causés par les cas de corruption de l'Azerbaïdjan ([Résolution 2279](#) (2019)). Il regrette que les parlements nationaux ne suivent pas de plus près les travaux de l'Assemblée sur le sujet. L'Assemblée a appelé à davantage d'actions pour développer une culture éthique.

Lors du débat libre, le conseiller national [Pierre-Alain Fridez](#) a abordé la question des déclarations des conflits d'intérêts. À ses yeux, ces déclarations doivent être davantage prises en compte afin de garantir la neutralité des activités de l'Assemblée, en particulier lors d'observations d'élections ou de la rédaction de rapports portant sur un pays désigné.

3. Discours devant l'Assemblée parlementaire

- [Xavier Espot Zamora](#), chef du gouvernement de la Principauté d'Andorre
- [Alain Berset](#), secrétaire général du Conseil de l'Europe
- [Xavier Bettel](#), ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur du Luxembourg
- [Son Altesse Royale le Grand-Duc de Luxembourg](#)

4. Élections de juges à la Cour européenne des droits de l'homme

L'Assemblée a élu M. [Sébastien Biancheri](#) au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) au titre de Monaco.

5. Évènements spéciaux

Les évènements spéciaux suivants ont eu lieu en marge de la partie de session

Rencontre des anciennes présidentes et anciens présidents de l'APCE

Lundi 7 avril, plusieurs anciennes présidentes et anciens présidents de l'Assemblée parlementaire ont évoqué, [lors d'une série d'interviews](#), les plus grands défis auxquels ils ont été confrontés lors de leur mandat. [Liliane Maury-Pasquier](#), ancienne conseillère aux États et présidente de l'Assemblée de 2018 à 2020, a participé à cette [rencontre](#).

Prix du Musée du Conseil de l'Europe 2025

Le premier jour de la deuxième partie de la session, le [prix du Musée du Conseil de l'Europe](#) de 2025 a été remis à Euskararen Etxea, la Maison de la langue basque, de Bilbao, en Espagne. Ce prix récompense un musée apportant une contribution significative à la connaissance du patrimoine culturel européen.

Journée internationale des Roms

À l'occasion de la journée internationale des Roms, une [cérémonie de lancer de fleurs](#) a eu lieu mardi 8 avril à la Passerelle de l'Aubépine à Strasbourg. Cette cérémonie célébrait l'identité, la résilience et l'héritage culturel des Roms.

Groupes de visiteurs de la Suisse

Au cours de la deuxième partie de la session, les groupes ci-dessous ont visité le Conseil de l'Europe, suivi les débats de l'Assemblée parlementaire et se sont entretenus avec des membres de la DCE.

- Des étudiantes réfugiées et des étudiants réfugiés de l'Institut de langue et civilisation françaises de l'Université de Neuchâtel, pour la plupart originaires d'Ukraine, ont pu rencontrer les parlementaires de la délégation suisse et poser des questions, essentiellement au sujet de l'intérêt porté par l'institution à la guerre d'agression russe en Ukraine et au sujet de la portée de la Suisse au sein d'une telle institution. Les étudiantes et étudiants ont au préalable eu l'opportunité d'échanger avec Alain Berset, secrétaire général du Conseil de l'Europe, lors d'une brève rencontre.
- Des membres du groupe «Mitte 60+Schweiz» (Le Centre des 60 ans et plus) dirigé par l'ancienne conseillère nationale Ida Glanzmann, ont pu visiter les locaux du Conseil de l'Europe et rencontrer plusieurs parlementaires de la délégation suisse.

Parlamentsdienste
Services du Parlement
Servizi del Parlamento
Servetschs dal parlament



DCE

Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire
Secrétariat de la délégation du Conseil de l'Europe
CH-3003 Berne
erd.dce@parl.admin.ch
parl.ch

15 avril 2025